

VŒUX DES LIGUES

ASSEMBLEE GENERALE FFAVIRON DU 28 MARS 2020 (AG reportée au 5 décembre 2020)

Réponses apportées par le bureau fédéral et les commissions – 09/03/2021

■ Ligue Corse :

Vœu n°1 :

Pour l'AG électorale de cette année, la Ligue Corse d'Aviron souhaite qu'ait lieu ce jour-là un véritable débat entre les différentes têtes de listes. Trop souvent, les élections ont lieu en toute méconnaissance des programmes et des hommes.

Le débat devra être animé par une personnalité de l'aviron. Son organisation :

- présentation des têtes de listes
- présentation de l'ensemble des candidats
- débats sur l'ensemble des prérogatives de la fédération (développement de la masse, les différentes disciplines, comment les articuler, la formation, le haut niveau, le loisir, la recherche de sponsors ...)

Réponse à apporter par le bureau fédéral

■ Ligue Grand-Est :

Concernant la répartition des points attribués au classement des clubs, notre dernière AG souhaite que le point suivant soit étudié par la Fédération :

Constat :

Lors des championnats de France bateaux courts qui se déroulent en avril, on constate qu'en juniors, on ne retrouve pas sur les podiums les rameurs médaillés en bateaux longs en cadets. On remarque aussi le manque d'expérience en bateaux courts.

Pourquoi :

En cadets, les clubs donnent la priorité aux bateaux longs, gros pourvoyeurs de points, pour exemple, 8ème en 8+ rapporte plus de points que 4ème en 2-.

Actuellement, rien n'incite les clubs à former des individualités.

Proposition :

Si on veut améliorer le niveau individuel, il faut redonner un intérêt à former des bateaux courts et cela pourrait passer par la révision de la répartition des points en cadets.

En attribuant le même nombre de points aux bateaux champions de France, les clubs laisseraient leurs meilleures individualités en bateaux courts."

Le classement performance tel qu'il existe aujourd'hui ne semble pas être le levier principal pour permettre aux clubs de former des individualités J16. La commission des compétitions considère que ce classement, même s'il doit être repensé, doit continuer de s'appuyer sur les performances sportives, et doit ainsi valoriser le travail des clubs de formation des rameurs.

Une réflexion des cadres techniques est actuellement menée pour mettre davantage en cohérence le dispositif de formation des rameurs J14 à J18, et leur permettre d'acquérir un bagage technique et physique plus abouti. Cette réflexion, déjà présentée aux membres du bureau, sera prochainement présentée aux membres de la commission des compétitions, pour ensuite être présentée aux membres du comité directeur, pour pouvoir être mise en application ensuite, si le CD le valide.

■ Ligue Hauts-de-France :

Vœu n°1 :

Depuis plusieurs années nous constatons une très grande diversification de notre spectre d'activités alors qu'une diminution du nombre de licenciés compétiteurs est enregistrée au niveau national et dans nos clubs.

La fédération a encouragé et facilité la diversification des pratiques par la mise en place de formations et de labels.

Toutefois les classements des clubs sont restés très orientés vers la performance (athlètes de Haut niveau et résultats aux championnats de France).

Aujourd'hui, les collectivités territoriales dans leur ensemble demandent à nos clubs de s'intégrer dans l'évolution de la société en y jouant un rôle de cohésion sociale grâce aux valeurs véhiculées par le sport et la vie en société où bon nombre de valeurs éducatives, républicaines et laïques sont enseignées sur le terrain par nos éducateurs ; le club, ce n'est pas que la compétition peut-on lire dans bon nombre de revues et flyers.

Aussi, afin de sensibiliser les clubs sur leur rôle majeur social, d'intégration de loisir et bien être dans notre société, il serait souhaitable de mettre en évidence, selon une grille qualitative et quantitative, l'ensemble des activités, des publics pratiquants à divers titres et l'ensemble des pratiques mises en œuvre au sein du club.

Un classement général, ou la totalité des clubs seraient présents, pourrait être un outil de promotion reconnu et adopté par tous et serait une marque de reconnaissance pour tous les clubs qui s'investissent d'une manière générale pour bon nombre de pratiques d'aviron.

Ce vœu touche à la reconnaissance des clubs pour la diversification de leurs pratiques. Si toutefois les différentes formes de pratiques devaient être regroupées dans un classement général des clubs, quelle serait la part qu'occuperait la performance sportive ? La commission des compétitions est très attachée à maintenir un classement performance qui repose uniquement sur des critères de performances sportives dans les différentes catégories. Cependant, la commission constate que de nombreux clubs ont diversifié leur forme de pratique, et n'apparaissent dans aucun classement. Un classement des clubs prenant en compte les différentes activités du club mériterait une réflexion. Il est donc aussi demandé à la vice-présidente en charge du développement de la FFA de se pencher sur cette importante question.

La vice-présidente en charge du développement de la FFA a entendu les arguments forts du président de la ligue des Hauts de France. Le classement actuel basé uniquement sur la performance ne permet effectivement pas de mettre en lumière les clubs qui sont actifs dans le développement de notre sport envers les différents publics.

Le changement de paradigme de la société d'aujourd'hui, de modèle économique de nos clubs et les demandes fortes du ministère de l'éducation nationale et des sports de s'adresser à tous les pratiquants, nous oblige à réfléchir à de nouvelles pistes.

Même si la compétition et la pratique chez les jeunes doivent rester notre priorité parce que c'est notre devoir de construire des générations de rameuses et rameurs dans nos clubs, une réflexion doit être menée sur les bienfaits d'une refonte du classement général des clubs, intégrant les néo pratiquants et le classement performance qui doit perdurer.

En plus d'un benchmark du classement des clubs sur des fédérations similaires à la nôtre, un groupe de travail va être mis en place sur cette thématique.

Ce sujet est transversal et nécessite une réflexion élargie, à la fois du bureau mais aussi des présidents de commission (clubs, structures, compétition et haut niveau). La DTN et nos cadres de par leurs missions de développement devront être également associés.

Ce travail sera entrepris d'ici l'été 2021 et pourra être présenté lors du colloque cadres/élus afin que les pistes puissent être étudiées et débattues avant discussions et validation par le comité directeur.

Vœu n°2:

A la suite de la mise en place de l'offre jeunes au niveau national qui a été déclinée au niveau des clubs de la Ligue des Hauts de France d'Aviron, nous avons l'ambition d'accueillir dans nos clubs des Jeunes âgés de 09 à 11ans afin de détecter d'éventuels potentiels mais aussi pour faire découvrir notre sport et fidéliser en vue d'augmenter notre nombre de licences.

Cette politique ambitieuse doit être réfléchie et structurée afin de ne pas décevoir, ce qui risquerait d'entraîner un effet inverse à celui attendu.

Un programme structuré pour cette catégorie d'âge pourrait être étudié par les experts au niveau de notre fédération comportant :

- Un programme pédagogique précis et des animations spécifiques en miroir.
- Un matériel adapté au poids et à la force physique de tels pratiquants.
- Un programme rame en CM2 équivalent à celui du "rame en 5ème" afin de sensibiliser le monde scolaire

Nous devons également nous interroger sur la capacité de nos clubs à accueillir ce type public de manière ludique avec des activités parfois éloignées de notre pratique habituelle.

La commission scolaire travaille en priorité sur une offre sportive pour les primaires, à la fois pour un cycle d'apprentissage sur différentes thématiques, dont la santé (qui est un des objectifs du cycle 3), mais aussi sur un programme "one shot" « Rame à l'Ecole ».

Ces programmes seront des outils clefs en main afin que les clubs se l'approprient facilement et puissent le mettre en avant auprès des professeurs des écoles afin de les sensibiliser à notre sport.

Pour le matériel adapté aux jeunes publics, une réflexion est en cours avec le bureau fédéral et des cadres afin de savoir quelle politique serait plus utile aux clubs : un partenariat ciblé envers 2 ou 3 constructeurs ou une procédure d'accompagnement des clubs vers les constructeurs ?

La centrale d'achat est également à l'étude à l'échelle nationale ou régionale afin d'aider les clubs à s'équiper.

Des aides à l'achat de matériel dans le cadre d'un projet de développement seront proposées par l'ANS, en dehors des demandes. Le groupe de travail sur les structures et aide aux clubs devra communiquer sur ces aides aux organes déconcentrés, à savoir les comités départementaux et les ligues.

Pour ce qui est de la capacité d'accueil des primaires par les entraîneurs, une réflexion est menée dans les formations pour les préparer davantage à ce type de public et à adapter les contenus et les discours. L'accent doit être mis sur le rôle d'animateur avant tout pour fidéliser. Des webinaires sur les différentes offres sportives scolaires sont prévus dans le cadre du plan de relance. Ca sera aussi l'occasion de rappeler que les 9/12ans doivent avoir une pratique plus ludique et qu'il ne faut pas hésiter à revoir les situations pédagogiques en plus du matériel et envisager une pluri activités.

■ Ligue Ile-de-France :

Vœu n°1 :

La préparation des JO 2024 à Paris ainsi que les projets de circulation fluviale pour désengorger la circulation automobile provoquent deux sources d'inquiétude aux clubs situés sur la Seine et la Marne.

- Le projet de mise en circulation de façon pérenne de navettes fluviales de Lagny à Andrésy ne serait pas sans créer d'énormes difficultés sur le fonctionnement des clubs situés sur le parcours des navettes, voire l'impossibilité de fonctionner.
 - L'augmentation de la fréquence de transport fluvial, dû à l'évacuation par barges à partir de Seine Saint-Denis des gravats issus des travaux du village olympique, constitue une gêne supplémentaire pour tous les clubs situés en aval des sites olympiques.
- Pour ces 2 points, la LIFA souhaite qu'une concertation soit menée par la FFA avec les autorités concernées afin de minimiser la gêne sur le fonctionnement des clubs.

Réponse à apporter par le bureau fédéral

Vœu n°2 :

La LIFA souhaiterait que le site des licences soit enrichi des permis bateaux et remorques.

Cette demande a déjà été mise en place sur l'intranet. Les structures peuvent enregistrer ces permis sur les fiches de leurs licenciés et les licenciés peuvent également, depuis leur espace licencié enregistrer eux-mêmes leur permis.

Vœu n°3 :

Sur la formation des jeunes : la LIFA s'interroge sur la possible corrélation entre l'abandon du championnat Jeunes et la baisse constatée depuis quelques années sur la prise de licences dans cette catégorie. La FFA a-t-elle menée une étude d'impact de l'abandon du championnat sur le désintérêt des jeunes pour notre discipline sportive ?

Rien ne montre que la très légère baisse des effectifs J13/14, depuis 2016, pourrait être liée à la mise en place de l'offre jeunes. Les autres catégories d'âges voient aussi leurs effectifs diminuer légèrement dans les mêmes proportions.

Par ailleurs, une réflexion sur l'Offre Jeunes, et notamment sur les disciplines au championnat national est menée, et aussi sur le système de progression.

Il est envisagé de proposer le rajout d'un bateau plus court : type 2X, afin de permettre aux petits clubs à effectifs très faibles d'y participer.

On note en effet de plus en plus l'absence de petits clubs, et la montée en puissance de clubs plus importants visant le classement des clubs, avec l'inscription de bateaux dont le niveau technique est bien insuffisant pour participer à une épreuve nationale.

Des propositions seront donc présentées au vote du comité directeur lors du vote de la réglementation sportive 2022.

■ Ligue Nouvelle-Aquitaine :

La Ligue Nouvelle-Aquitaine a été saisie des questions suivantes à poser à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale de la FFA :

Vœu n°1 : NAVIGATION COMMERCIALE

Pour le déroulement de la Tête de Rivière de Sainte Livrade de mars 2020, nous avons demandé à la Préfecture du Lot et Garonne l'interdiction de navigation pendant les courses.

Celle-ci nous a répondu que cette interdiction de naviguer ne pouvait excéder quatre heures ou six heures une seule fois par an, en vertu de l'article A. 4241-38-1 du Code

des Transports, rappelé par un courrier du 10 janvier 2019 du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire adressé aux Préfets de département, afin de ne pas entraver la circulation des bateaux de commerce. Certaines Têtes de Rivière peuvent se dérouler sur cinq ou six heures et elles peuvent être retardées de quelques heures par temps de brouillard, ce qui peut poser des problèmes de sécurité.

Ce courrier, adressé en copie à VNF, aux grands ports maritimes et aux ports autonomes de Paris et Strasbourg, laisse entendre que ces bateaux de commerce sont des bateaux ou péniches de grands gabarits, et une telle restriction peut se comprendre compte tenu de la navigation importante sur des fleuves et rivières tels que le Rhin la Seine, l'Oise, la Meuse et autres.

Sur le Lot, les seuls bateaux croisés sont des péniches de tourisme fluvial assimilées à des bateaux de commerce. Une seule péniche peut circuler du 1er novembre au 31 mars en bief fermé dans lequel se situe le champ de course de Sainte Livrade, c'est à dire pendant la période des Têtes de Rivière. Cette circulation n'est pas comparable à celle évoquée plus haut.

Dans les textes, les Préfets peuvent délivrer des dérogations après accord du Ministère des Transports.

Questions:

- *D'autres ligues ou clubs sont-ils concernés par cette restriction d'interdiction de circulation et si non pour quelles raisons ?*
- *La Fédération peut-elle intervenir auprès du Ministère des Sports pour obtenir une dérogation permanente à l'occasion de deux ou trois Têtes de Rivière par an ?*

Réponses à apporter par le bureau fédéral

Vœu n°2 : VIOLENCES DANS LE SPORT

Les violences physiques, morales, sexuelles, religieuses et autres ont mené le Ministère des Sports à lancer une campagne mettant "neuf outils" à la disposition de tous les acteurs du sport.

La FFA, qui ne peut ignorer ce fléau et qui n'en est pas à l'abri, y travaille et devra donc nous faire part de l'avancée de ses travaux.

En ce qui concerne les violences sexuelles qui font souvent la une de l'actualité, le 21 février dernier, s'est déroulée au CNOSF, la "Convention nationale des violences sexuelles dans le sport" à laquelle participaient notamment les Ministres des Sports et de la Justice, Denis Masseglia ainsi que les Présidents fédéraux et les DTN.

Questions

- *Quels sont les enseignements qu'en a tirés la F. F. Aviron ?*
- *Lors de cette journée de travail importante qui a duré huit heures, le Gouvernement a souhaité que les fédérations mettent en place des plans de préventions spécifiques. Sans attendre les directives des autorités et instances sportives, la FFA a-t-elle déjà envisagé de telles mesures envers les ligues, les comités départementaux et les clubs ? Si oui, lesquelles ?*
- *La condamnation de ces actes délictuels ou criminels relèvent des tribunaux. La FFA, ne peut pas se sentir non concernée par ce fléau car elle n'est pas à l'abri de faits coupables antérieurs ou à venir de la part de ses adhérents professionnels ou bénévoles.*

La FFA envisage-t-elle :

- de considérer et d'inclure clairement dans sa "Charte d'éthique et de déontologie" ces manquements comme contraires aux valeurs essentielles et fondamentales auxquelles la fédération et l'ensemble de ses acteurs rappellent leur attachement ?
- de prendre des sanctions à l'égard de ces délinquants, indépendamment des peines encourues par le Code pénal ?

La FFA est présente à chacune des sollicitations du Ministère (Hélène Gigueux assiste à de nombreuses réunions sur le sujet).

Nous avons créé une rubrique sur le site internet pour mettre à disposition tous les numéros d'urgence et procédures, et créé une adresse mail pour recueillir les signalements

Nous avons signé une Convention avec Colosse aux Pieds d'Argile en mai 2020.

Nous organisons un déploiement national de prévention, avec l'intervention de Colosse dans toutes les ligues. Les membres du Comité Directeur et présidents de ligue ont déjà été sensibilisés. Les cadres techniques et TSR sont formés sur toute une journée.

Nous avons préparé la mise en place du contrôle de l'honorabilité via le développement du serveur licence.

Vœu n°3 : ARBITRAGE

Le corps arbitral néo-aquitain est théoriquement composé d'une quarantaine d'arbitres, commissaires et stagiaires. Sur ce nombre, il apparaît que la moitié n'exerce pratiquement plus et qu'au final ce n'est plus qu'une dizaine qui est présente sur la majorité des compétitions ou stages de formation.

Les principales raisons sont les suivantes :

- l'âge avancé ou l'état de santé de certains,
- un calendrier trop chargé et l'étendue géographique de notre ligue,
- l'engagement que les jeunes arbitres peinent à respecter compte tenu de leurs études ou leur début de vie professionnelle,
- une lassitude et une certaine déconvenue face à des décisions récentes et le manque de volonté d'appliquer les règles sous prétexte de vouloir favoriser la pédagogie.

L'âge moyen des arbitres de notre ligue est de 56 ans et celui des plus présents est de 63 ans, bien au-delà de la moyenne nationale de 54 ans qui doit être voisine de la moyenne des jurys nationaux. De plus nous constatons, bon an mal an, que la moyenne d'âge augmente d'un an chaque année dans notre ligue.

Il y a donc lieu d'envisager une campagne de recrutement, pas forcément qu'envers les jeunes pour les raisons évoquées ci-avant, mais également envers les rameurs de loisir et les parents accompagnateurs relativement jeunes et représentant un réel vivier.

Questions

- 47 % des clubs néo-aquitains n'ont pas d'arbitre et 50 % des clubs de compétition n'en ont pas. Ne pourrait-on pas concevoir l'obligation pour un club participant aux compétitions d'avoir au moins un arbitre ?
- Ne peut-on pas imposer dans la labellisation des Écoles d'Aviron un nombre d'arbitres égal au nombre d'étoiles ?

- *Ne peut-on pas abaisser l'âge minimum de la formation de 16 à 14 ans comme dans d'autres disciplines ?*
- *La fédération ne doit-elle pas lancer une véritable campagne de recrutement d'arbitres afin ne pas laisser ce recrutement à la seule initiative des ligues, l'adage "pas d'arbitre, pas de compétition" étant insuffisant et peu motivant, puisqu'il semble sans effet ?*
- *Ne peut-on pas imposer que les arbitres soient détenteurs du permis bateau "S" pour des raisons de sécurité d'abord et pour permettre aux tuteurs d'accompagner les candidats sur l'eau, les bateaux suiveurs ne permettant pas souvent d'accueillir trois personnes ?*

Actuellement, le critère arbitre ne concerne que le niveau EFA 3 étoiles (avec un minimum requis de « commissaire 2 modules minimum donc le module contrôle). Il ne semble pas opportun de durcir en imposant un arbitre pour chaque étoile. D'autant plus que nous sommes plutôt dans la recherche d'une « démocratisation » des labels afin que chaque club puisse recevoir un label EFA.

Par contre, l'idée de l'imposer aux clubs qui se déplacent en masse sur les compétitions est à retenir. La commission des arbitres étudiera cette proposition.

La commission scolaire a pour projet de se rapprocher de la commission des arbitres afin de créer une passerelle avec les jeunes officiels UNSS. Ce dossier sera pris en main par Sébastien Roure, arbitre national et invité à la commission scolaire. Nos Jeunes officiels sont formés dès 12 ans, si des équivalences sont possibles, cela peut inciter nos jeunes à continuer l'arbitrage à la FFA en plus de l'UNSS. La commission des arbitres se prononcera sur cette question.

Imposer aux arbitres le permis S est trop contraignant car limitatif, ce qui ne va pas aller dans le sens de l'augmentation des candidatures. La commission des arbitres donnera également son avis à cette proposition et répondra au problème des tuteurs.

Une réflexion est en cours sur une campagne de recrutement par la commission des arbitres. Les propositions seront présentées par Marine Lericolais, présidente de cette commission sur l'AGE de mai.